

9. Un séminaire sur ces questions a été tenu les 29 et 30 mai 1975, à l'Université de Colombie-Britannique. Des représentants de Surrey, Richmond, Delta et White Rock y ont participé. Les explications sur les ressources, les plans et les techniques de l'État ont été bien accueillis.

CAC—M. ROBERT VANTANGERLOO

Question n° 2737—M. Cossitt:

1. M. Robert Vantangerloo a-t-il été nommé directeur de district du bureau de la Commission d'assurance-chômage à Ottawa pour succéder à M. F. Leblanc et, dans l'affirmative, a) quand, b) à quel salaire, c) quelles étaient les raisons de sa nomination?

2. Depuis la date de sa nomination, combien de jours de travail a-t-il réellement passés à son bureau et quelle est la raison de toutes ses absences?

3. M. Vantangerloo travaillait-il autrefois pour la Commission à Belleville et a-t-il déménagé à Ottawa depuis sa nomination et, a) dans l'affirmative, quand a-t-il déménagé, b) dans la négative, quel est le coût total pour les contribuables de tous ses déplacements pour se rendre à son bureau à Ottawa ou bien en partant de celui-ci pour se rendre ailleurs et, dans chaque cas, où est-il allé et dans quel but?

4. Ses dépenses lui sont-elles entièrement remboursées et, dans l'affirmative, quel est le montant de toutes les dépenses encourues à son égard depuis la date de sa nomination jusqu'à celle de la réponse à la présente question?

L'hon. Bud Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): 1. Non. M. Vantangerloo est actuellement affecté au poste de directeur du district d'Ottawa. a) Le 18 avril 1977. b) Son échelle de traitement va de \$24,200 à \$34,800. c) Cette affectation vise à faciliter l'essor de sa carrière.

2. Du 18 avril au 10 juin, il a été présent 27 jours et absent 12 jours:—5 jours pour agir à titre de membre d'un jury de sélection;—2 jours pour assister à la conférence des cadres régionaux;—5 jours de congé annuel.

3. Oui, il a occupé un poste à Belleville du 10 septembre 1974 au 19 avril 1976, puis à London (Ontario) jusqu'à ce qu'il soit affecté à Ottawa. Il n'a pas déménagé à Ottawa puisque son affectation n'est que temporaire. a) Sans objet. b) Néant. 18 avril—London-Ottawa, pour se présenter à son poste; 22 avril—Ottawa-London, pour retourner chez lui; 24 avril—London-Ottawa, pour retourner au travail; 29 avril—Ottawa-London, pour retourner chez lui; 1^{er} mai—London-Ottawa, pour retourner au travail; 7 mai—Ottawa-London, pour retourner chez lui; 8 mai—London-Ottawa, pour retourner au travail; 14 mai—Ottawa-London, pour agir à titre de membre d'un jury de sélection du 16 au 20 mai; 22 mai—London-Ottawa, pour retourner au travail; 24 mai—Ottawa-Toronto, pour prendre part à la conférence des cadres tenue les 25-26 mai; 26 mai—Toronto-London, pour retourner chez lui; 29 mai—London-Ottawa, pour retourner au travail; 3 juin—Ottawa-London, pour retourner chez lui; 5 juin—London-Ottawa, pour retourner au travail; 10 juin—Ottawa-London, pour retourner chez lui.

4. Oui. \$2,803.56.

CAC—M. RICHARD SULLIVAN

Question n° 2738—M. Cossitt:

1. Quels sont les antécédents d'emploi de M. Richard Sullivan au sein de la Commission d'assurance-chômage et, plus particulièrement, quel poste occupait-il actuellement au sein de la Commission, au bureau d'Ottawa ou ailleurs?

2. Un membre du personnel de la Commission, ou toute autre personne, a-t-il avisé l'administration de la Commission que M. Sullivan avait instauré un régime de terreur dans le cadre de ses fonctions au bureau de district d'Ottawa et, dans l'affirmative, quel en est le détail?

Questions au Feuilleton

L'hon. Bud Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): 1. Bureau central Ottawa—Agent de dotation en personnel, novembre 1971 à octobre 1972; Bureau régional Belleville—Agent de dotation en personnel, octobre 1972 à avril 1974;—Superviseur, opération du personnel, avril 1974 à mars 1975;—Conseiller de secteur en personnel;—Agent principal des opérations août 1976 jusqu'à maintenant. Actuellement, M. Sullivan est un agent principal des opérations qui relève du directeur des opérations, Bureau de l'Est.

2. Non.

LES RELATIONS FRANCE-CANADA

Question n° 2740—M. Jones:

1. Le gouvernement est-il au courant a) que des ressortissants français ont fait partie du personnel et du corps professoral de l'Université de Moncton et d'autres universités ou collèges canadiens au lieu de faire une année supplémentaire de service militaire en France, b) que des ressortissants français ont fait partie du personnel du journal français de Moncton, *L'Évangéline*, au lieu de faire leur service militaire en France, c) que la France a installé un bureau consulaire à Moncton, (N.-B.), d) que la France a payé une large part de l'équipement du journal *L'Évangéline*, à Moncton, e) que la France a pris des mesures pour agrandir considérablement (i) l'aéroport (ii) le port de Saint-Pierre et Miquelon, f) que la France a entamé des négociations pour l'établissement d'une station de télévision ou de radio de forte puissance dont les émissions seront captées dans certaines parties de l'Est du Canada et, dans l'affirmative, le gouvernement a-t-il étudié ou examiné ces faits?

2. Des négociations ont-elles eu lieu entre la France et le Canada au cours des cinq dernières années et, dans l'affirmative, quelles sont-elles?

3. a) Combien de ressortissants français ont été employés au Canada de 1963 à 1977, b) où ont-ils été employés et de quelle façon, c) a-t-il été nécessaire d'établir des conditions spéciales d'entrée pour faciliter leurs conditions d'emploi et, dans l'affirmative, lesquelles?

4. a) Combien de ressortissants français sont devenus citoyens canadiens depuis les dix dernières années, b) quels sont leurs lieux d'emploi à l'heure actuelle?

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Les ministères des Affaires extérieures, de l'Emploi et de l'Immigration et le secrétariat d'État m'informent comme suit: 1. a) Le gouvernement est conscient du fait que des citoyens français ont travaillé, et travaillent actuellement, en qualité de membres du personnel leur service militaire en France; le gouvernement en est pleinement au courant. b) Oui. Le gouvernement en est pleinement ant et s'est assuré que cela est conforme à la loi et à la réglementation canadienne. c) Oui. Le gouvernement en est pleinement au courant et s'est assuré que cela est conforme à la loi et à la réglementation canadienne. d) Oui. Le gouvernement en est pleinement au courant et à jugé qu'il n'y a rien d'inadmissible dans cet arrangement. e) Le gouvernement est au courant des projets relatifs à l'agrandissement de l'aéroport et du port de Saint-Pierre; ceux-ci ne sont pas de nature à inquiéter le gouvernement. f) Le gouvernement est au courant qu'il existe des projets d'améliorer les installations de radio et télédiffusion à Saint-Pierre et Miquelon et est en rapport avec les autorités françaises afin d'être tenu au courant de l'évolution des aspects de ces projets qui peuvent avoir des retombées au plan des intérêts canadiens. Aucune négociation n'a été entamée à cet égard.

2. Des négociations ont eu lieu entre le Canada et la France dans de nombreux domaines, notamment ceux des pêcheries, des transports aériens, des télécommunications, de la délimitation territoriale, des relations économiques et des relations scientifiques.